

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

Ensemble de PV n° 660
du 20 juin 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 18 juin 2024

Procès-Verbal N° 660

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Elective du District de l'Isère qui aura lieu le **SAMEDI 22 JUIN 2024 à 9H00 à L'ISLE D'ABEAU au Gymnase David Douillet**
A ce titre, vous trouverez **Le PV Spécial AG** contenant tous les éléments nécessaires à votre information sur notre site internet

Nous vous rappelons enfin que le jour de l'Assemblée Générale :

- vous devrez être muni(e) d'une pièce d'identité,
- le bénéficiaire d'un pouvoir devra en outre être en mesure de justifier de sa qualité de licencié

TRESORERIE

CLUBS NON A JOUR AU 17 JUIN 2024

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club au relevé du mois de mai n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

**Nous vous rappelons que pour engager une équipe il faut être à jour de sa trésorerie.
A défaut de paiement le 30 juin 2024, les demandes de licences seront bloquées jusqu'au règlement total du dernier Relevé Club.**

Liste des clubs concernés :

533035	VILLENEUVE AJA
554020	FUTSAL ISLE D'ABEAU
549826	FUTSAL PONT DE CLAIX ASSOCIATION
564310	FC LE TOUVET
544456	FC 2A
533686	VOIRON ASP
553088	VIE ET PARTAGE VILLAGE 2

536496	ECHIROLLES SURIEUX
560872	FOOTBALL FUTSAL ECHIROLLES
524603	UO PORTUGAL
581674	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
519877	ST HILAIRE DE LA COTE
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS
590492	ETOILE FUTSAL FONTAINE
564634	GROUPEMENT BREZINS FORMAFOOT
590249	FROGES OC
547135	POISAT AC
564596	GF PAYS DES COULEURS

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mberlahrache@isere.fff.fr
CTDA	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 18 juin 2024 à 18h00

- **Procès-Verbal N°660**

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, BLANC Aline, BRAULT Annie.

Excusée(s) : PION Christophe, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, TRUWANT Thierry, REMLI Amar, RACLET Chrystelle, MAZZOLENI Laurent, VAILLANT Franck, FRANZIN Didier, BONNARD Christophe, SCARPA Vincent. EL RHAFFARI Reda.

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS CLUBS OU AUTRES

GROUPEMENT BALMES NORD ISERE/ LAUZES : Appel disciplinaire

LIGUE LAURAFoot : Convocation en commission d'appel réglementaire de seconde instance le mercredi 19 juin 2024 à 17 heures dans le cadre de l'appel du club de

BOURGOIN concernant notre décision dans le dossier 23-24-23R. La commission sera représentée en visioconférence.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier 23-24-25D : U20, D2, poule unique, phase 2, match n° 27647958 du samedi 18 mai 2024, MOS3R FC 22 / GR BALMES LAUZES 21

Appel du club du **GROUPEMENT BALMES NORD ISERE/ LAUZES** en date du vendredi 14 juin 2024 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n°24/33/06 lors de sa réunion du mardi 11 juin 2024, notifiée au club le mercredi 12 juin 2024 et parue au P.V n° 659 le jeudi 13 juin 2024.

Appel portant sur « Nous contestons la décision concernant notre joueur n°13 : suspension de 6 MF »

Appel recevable.

Et

Appel du **comité directeur du D.I.F** à titre principal

Appel portant sur « Toutes les décisions de la commission de discipline parue au PV n° 659 du jeudi 13/06/24 dans le dossier 24/33/06

Appel recevable.

Dans le cadre de la procédure d'urgence, l'audition aura lieu le lundi 24 juin 2024 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 18-06-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°660

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, SAINT ALBIN Laurent, CUSANNO Stephane.

Excusés : AKYUREK Mustafa, FERNANDES Carlos, THEVENIN Cyril

arbitres-isere@isere.fff.fr

RAPPEL TRES IMPORTANT AUX ARBITRES

LA CDA RECOMMANDE A TOUS LES ARBITRES DE BIEN VEILLER, DES A PRESENT, AU RENOUELEMENT DES DOSSIERS MEDICAUX 2024-2025, EN ANTICIPANT SUR LES RENDEZ-VOUS AUPRES DES SPECIALISTES. IL FAUDRA PAR CONSEQUENT TENIR COMPTE DES DELAIS RELATIVEMENT LONGS AUPRES DES CARDIOLOGUES EN PARTICULIER.
MERCI DE COMPLETER VOS DOSSIERS DANS LES MEILLEURS DELAIS.

COURRIERS ARBITRES

ARNAUD Vivien : Reponses à vos questions vous ont été adressées par le responsable des observations.

SALWA Dimitri : Lu et noté

KOUBAA Kalid : Rapprochez-vous du responsable des observations qui vous donnera de plus amples explications.

Président
Joseph SABATINO

Secrétaire de rédaction
Aboubakar LALO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

AUX ARBITRES

Aux termes de la saison 2023-2024, voici le classement des arbitres et leur affectation pour la saison 2024-2025.

Note : les arbitres désirant connaître les détails de leurs notes sont priés de s'adresser par mail à Luc VAGNEUX : lc-vagneux@outlook.fr

[Vous avez reçu les documents \(fiche de renseignement, charte des arbitres, questionnaires\).](#)

[Ces documents doivent obligatoirement être remplis \(ou pris connaissance\) en respectant les délais d'envoi.](#)

[Pour la fiche de renseignement, reportez-vous à votre classement pour votre affectation.](#)

[Toute fiche non conforme ne sera pas prise en compte.](#)

Classement des arbitres

D1

NOM	PRENOM	NOTES	CLASSEMENTS 2023-2024	AFFECTATION 2024-2025	COMMENTAIRES-REMARQUES
BEN EL HADJ SALEM	ZYED	16,58	1	D1	MAJOR
BRIOUA	MOURAD	16,58	1	D1	MAJOR
HOCINE	HALIME	16,55	3	D1	
HAMILA	SALEM	16,5	4	D1	
URBAIN	CEDRIC	16,35	5	D1	
BESSAOUD	AMAR	16,3	6	D1	
FERNANDES	CARLOS	16,3	6	D1	
YUKSEL	FERDINAND	16,25	8	D1	
THEVENIN	CYRIL	16,23	9	D1	
ROUSSILLON	ALAIN	16,18	10	D1	
LEVYN	DAVID	16,13	11	D2	sous réserve décision commission d'appel
DAPPEL	DIDIER	16,1	12	D2	
SUISSE GUILLAUD	JEAN-NOEL	16,1	12	D2	
ARNAUD	VIVIEN	16,08	14	D2	
ANARD AKDIM	KAMEL	15,9	15	D2	
FARES	MOURAD	15,75	16	D2	
AUGUSTE	DENIS	15,55	17	D2	
GRUFFAZ	ANTHONY	15,5	18	ARRET	
NASRI	RIAD	NC		D1	BLESSE

D2

NOM	PRENOM	NOTES	CLASSEMENTS 2023-2024	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
DJOUDER	MOURAD	16,48	1	D1	MAJOR
SONZOGNI	THIBAUT	16,43	2	D1	
KEITA	IBRAHIMA	16,13	3	D1	
PARVEDY	THIERRY	16,05	4	D2	
DURSUN	AYHAN	16	5	D2	
BOUSSOUF	MOHAMED	15,88	6	D2	
SHAIEK	WISSEM	15,78	7	D2	
VIVIER	PASCAL	15,25	8	D2	
VAZ	FERNANDO	15,1	9	D2	décision exceptionnelle CDA (test physique)
CORNU	ROYALD	14,83	10	D2	
NIBBIO	RENE	14,35	11	D3	
CELIK	MOURAD	14,28	12	D3	
BOUZOUZOU	HAZID	14	13	D3	

D3

NOM	PRENOM	NOTES	CLASSEMENTS 2023-2024	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
ARAUJO DA SILVA	MANUEL	16,5	1	D2	MAJOR
VRIGNON	PASCAL	16,3	2	D2	
VERNOTTE	ARNAUD	16,3	2	D2	
BELKIR	RIAD	15,85	4	D3	questionnaire stage <10
MAYETTE	BERTHO	15,6	5	D2	
SMACCHIA	FABRICE	15,55	6	D3	
KOUBAA	KALID	15,5	7	D3	
CHELLOUG	SOFIAN	15,45	8	D3	
BEN SALEM	MAHMOUD	15,3	9	D3	
CHOKOR	AHMAD	15,2	10	D3	
ZEMZIMI	OUALID	15	11	D3	
BESSENEY	KYLYANN	15	11	D4	ABS stage
SAINT FORT	ROBERT	14,75	12	D4	
BEDAR	NADIR	14,7	13	D4	
ECHINE	ANIS	14,55	14	D4	
POKAM CLOVIS	ALAIN	14,4	15	D4	

D4

NOM	PRENOM	NOTES	CLASSEMENTS 2023-2024	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
BOUZIDI	AZZEDINE	16,45	1	D3	MAJOR
MOUELLEF	YLIES	16,15	2	AA agréé Ligue	
SAIDIA	NIZAR	16,15	2	D3	
RICHARD	ALEX	16,1	4	D3	
BEN MAHREZ	MOHAMED EL ABED	16	5	AALIGUE (R3)	
LAKHAL	AYMANE	15,95	6	Candidat Assistant Ligue)	
LAKHAL	MOHAMED AMINE	15,95	6	District Du Rhone	
BRUNEL	EMILIEN	15,9	8	D3	
AYARI	ADEL	15,9	8	D3	
BUCHET	KEVIN	15,8	10	D3	
ROMDHANI	MONDHER	15,75	11	D4	questionnaire stage <10
GUIRADO PATRICO	NATHAN	15,7	12	Assistant D1	
SAIDIA	KAMEL	15,4	13	D3	
RIBEYRON	AURELIEN	15,4	13	D4	questionnaire stage <10
GZADRI	MEJDI	15,4	13	D4	
BUI VIET LINCH	RICHARD	15,3	16	D4	
BOUNOUARA	DOUADI	15,3	16	D4	
DUFOUR	JOEL	15,25	18	D4 (Féminines - jeunes)	
LAIB	FARID	15,2	20	D4	
DESTRAS	PATRICK	15,2	20	D4	
SAID MANGA	SALIM	15,15	22	D4	

HYSENJ	AMIR	15,15	22	AAD1	
LAGUEU KEMGANG	GUY	15,05	25	D4	
BERRABHA	ABDELKADER	15	26	D4	
BRIOUA	NOUREDINE	15	26	D4	décision CDA
HAMIDI	MOHAMED	14,8	28	D4	
DJONDO	WILLIAM	14,8	28	D4	
DE CARVALHO	GEORGES	14,75	30	D4	
DJAI	BOUSSAD	14,7	31	D4	
BARBIER	KELLER	14,7	31	D4	
BOUZERARA	KAMEL	14,6	33	D4	
GEORGY	JEROME	14,15	34	D4	
TOUITI	MOHAMED	13,95	35	D4	
KHOUAJA	TAHAR	13,8	36	D4	
NYEBE	ROSSI	12,5	37	D4	décision CDA

D5

NOM	PRENOM	AFFECTATIONS 2023-2024	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
ABDELSALAM	HASSANE	D5	D4	
AIT KOUYA	RADOUANE	D5	D4	
AMANE	SOUFIANE	D5	D5	
AOUF	MEHDI	D5	D5	
BELKADI	KAYER	D5	D5	
BENCHEKROUN	MOHAMED	D5	D5	
BIJJA	AHMED	D5	D5	
BONNARD	BINJAMIN	D5	D5	
BONNETON	KEVIN	D5	D4 (Féminine)	
BOUIZLI	HASSAN	D5	D5	
CHICHI	GHAITH	D5	D5	
COELHO	PAOLO	D5	D5	
DE BONNEFOY	CELIANE	D5	Féminine Ligue	
DEHMANI	MONIA	D5	Féminine Candidat Ligue	
DELAPORTE	FTANCK	D5	D5	Pas renouvelé sa licence
DENUNCK	CYRIL	D5	D4	
DIABI	SAMIR	D5	D5	Indisponible et absent à une formation administrative
DOKAN	GOKAN	D5	D5	Pas renouvelé sa licence
ESTREMS	ARTHUR	D5	D5	

FIDELA	MENOUER	D5	D4	
FREDRYCK	CHRISTOPHE	D5	D5	
GARCIA ROURE	FLORIENT	D5	D5	
GASPAROVIC	ALYSSA	D5	D5 (Féminine)	
GELAS	HERVE	D5	D5	
HENNI MANSOUR	ABDEL	D5	D5	
KESHAVARZ BAKHSHAIESH	EHSAN	D5	D5 (Jeunes)	
LESAGE	ORIOLE	D5	D5	
LONG	STEPHANE	D5	D5	
MAZARI	IDRIS	D5	D5	
MEBIENE	ENGOHANG	D5	D5	Indisponible toute la saison
MICHON	SEVERINE	D5	D4 (Féminine)	
MKAVAVO	YASSINE	D5	D5 (Jeunes)	
MOREIRA	JONATHAN	D5	D5 (Féminine)	
MOUJAMIR	YASSINE	D5	D4	
MPOYI BAKUMONA	AUDRY	D5	D5	
NESSIM	BIMEN	D5	D5 (Jeunes)	
NGOM	DJIGA	D5	D5	
NOGUERA	CORENTIN	D5	D5	
ORTEGA POLO	BRAYAN	D5	D5	Reste Satagiaire seulement 6 matchs
PASCAUD	LUDOVIC	D5	D5	Indisponible (Blessé)
PETIT	CYRIELLE	D5	D5 (Féminine)	
PICOT	MARJORIE	D5	D4 (Féminine)	
QUESSADA	ANAEL	D5	D5	

RERBAL	DJAZOUI	D5	D4	
ROUSSET	HERVE	D5	D4	
SALWA	DIMITRI	D5	D5	
SOUISSI	EMBAREK	D5	D5	
TEBAI	NAJIB	D5	D5	Pas renouvelé sa licence
TRAGNI	ROBIN	D5	D5	
WILLIAM	KENNY	D5	D5	
YAHIA	HOCINE	D5	D4	

ARBITRES ASSISTANTS

NOM	PRENOM	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
AKIN	YUNUS	ASSISTANT Agréé Ligue	Sous réserve disponible Samedi / Dimanche
AKYUREK	MUSTAFA	ASSITANT D1	questionnaire stage <10
AMARI	ABDELKADER	ASSISTANT Agréé Ligue	Sous réserve disponible Samedi / Dimanche
AREGUIAN	PASCAL	ASSISTANT D1	Pas de questionnaire NOEL
BEN MAHREZ	MOHAMED	ASSITANT R3	
FARRAJ ALSHOFI	MAUTASEM	ASSISTANT Candidat Ligue	
GUERRIER	SEBASTIEN	ASSISTANT Agréé Ligue	
GUIRADO PATRICO	NATHAN	ASSISTANT D1	questionnaire stage <10
HYSENJ	AMIR	ASSISTANT D1	questionnaire stage <10
LAKHAL	AYMANE	ASSISTANT Candidat Ligue	
LALO	ABOUBAKAR	ASSISTANT D1	
MAREY	ARNAUD	ASSISTANT Agréé Ligue	
MAURIES	PIERRE	ASSISTANT Agréé Ligue	
MERIMI	BENYOUBKA	ASSISTANT D1	Pas de questionnaire Eté
MOUELLEF	YLIES	ASSISTANT Agréé Ligue	

OMIR	FOUAD	ASSISTANT Agréé Ligue	
SAINT ALBIN	LAURENT	ASSISTANT Agréé Ligue	
SARPKAYA	MUHARREM	ASSISTANT D1	questionnaire stage <10
SULEK	ALI	ASSISTANT D1	questionnaire stage <10
TOUBAL	LASSAN	ASSISTANT Agréé Ligue	
ZINSOU	ROMARIC	ASSISTANT Agréé Ligue	

JAD

NOM	PRENOM	Classement 2023 2024	Affectation 2023 2024	Affectation 2024 2025	Commentaires - Remarques
ABBOU	HATIM	NC	JAD	D4	
ANSELME	IWYA NICO	NC	JAD	JAD	
AOUAD	MOHAMED HOUSSAM	NC	JAD	D4	
AUGUSTO	LOAN	NC	JAD	JAD	
BEGEY	ELISE	NC	JAD	JAD	
BIREM	RAYAN	NC	JAD	JAD	
DAMS	IHEB	NC	JAD	JAD	
DEMIR	SEMIH	NC	JAD	JAD	
DIOP	AHMETH	NC	JAD	D4	abs stage + questionnaire
GAILLARD	RAIAN	NC	JAD	D4	
HAMIDI	YOUNES	NC	JAD	JAD	
HANNA	ROMARIC	NC	JAD	JAD	
HAUTECOEUR	LUCAS	NC	JAD	JAD	blesé
LACROIX FELIX	THIMOTHEE	NC	JAD	JAD	
LUCHINI	CORENTIN	NC	JAD	D4	
MARTINEZ	PIERRE	NC	JAD	D3	
MICHALLAT	BAPTISTE	NC	JAD	JAL	

NOEL	JORIS	NC	JAD	JAD	
PARIS	MALO	NC	JAD	JAD	
PAVERDY	MELINDA	NC	JAD	JAD	
PEREZ	THOMAS	NC	JAD	JAL	
PERRIN	THOMAS	NC	JAD	JAD (Candidat)	
RANGUELOV	SIMEON	NC	JAD	JAD	
TURHAN	SAFAK	NC	JAD	D4	
VARAMBON	ALIX	NC	JAD	JAD	
YAHIA	ABDELKADER	NC	JAD	JAD	
ZEYBEK	KENAN	NC	JAD	JAD	
ZEYBEK	SAMET	NC	JAD	JAD	

JAD STAGIAIRES

NOM	PRENOM	Affectation 2023 2024	Affectation 2024 2025	Commentaires - Remarques
AKYUREK	ADAM	JAD Stag.	JAD Stag.	
ALMWAJEH	MOHAMAD	JAD Stag.	JAD Stag.	
ARAB	ADEL	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
BARIS	MICKAIL	JAD Stag.	JAD Stag.	
BELLE	WALID	JAD Stag.	JAD Stag.	
BEN HADJ SALEM	ANIS	JAD Stag.	JAD Stag.	
BEN EL HADJ SALEM	ILIAM	JAD Stag.	JAD Stag.	
BEN EL HADJ SALEM	DAYEN	JAD Stag.	JAD Stag.	
BEN HOULA	BADIS	JAD Stag.	JAD	
BENDOUCHA	ILYESSE	JAD Stag.	JAD	
BENHAMD	YOUNES	JAD Stag.	JAD Stag.	
BENKIRA	LINA	JAD Stag.		Pas fait de licence
BILLON	KYLIANN	JAD Stag.		Pas fait de licence
BONNAUD	MARION	JAD Stag.	JAD Stag.	

BOUMRAIT	LYNA	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
BOUNOUARA	NOAM	JAD Stag.	JAD Stag.	
BOUSROUDEN	RAMI	JAD Stag.	JAD	
BOUVIER	ALEXIS	JAD Stag.	JAD	
BOUZOUZOU	WYLAM	JAD Stag.	JAD Stag.	
CHEMAMI	ANOUAR	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
CHIKH	ALAE-EDDINE	JAD Stag.	JAD	
COLAS	ESTEBAN	JAD Stag.	JAD Stag.	
DA SILVA	MARCO	JAD Stag.	JAD Stag.	
DEGHIA	YANIS	JAD Stag.	JAD Stag.	
DELHAUNE	ELODIE	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
DENIS	DORIAN	JAD Stag.	JAD Stag.	
DERUDAS	EVAN	JAD Stag.	JAD	
DIALLO	MOUSTAPHA	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
DIJOUX	SEBASTIEN	JAD Stag.	JAD Stag.	
DJOHOR	ABDELMOUMEN	JAD Stag.	JAD	

EL HASSASSI	MAROUANE	JAD Stag.	JAD	
ETAIX	LOUIS-JACQUES	JAD	D4	
GENEVEY	GABIN	JAD Stag.	JAD Stag.	
GRANJON DELAIRE	MAXIME	JAD Stag.	JAD Stag.	
GUINAND	MARTHYS	JAD Stag.	JAD Stag.	
HABIBI	RIAD	JAD Stag.	JAD Stag.	
HAMIDI	RAYAN	JAD Stag.	JAD	
HAMMEDI	AHMED	JAD Stag.	D5	
HAMZAOUI	ILYESSE	JAD Stag.	JAD Stag.	
HOCINE	SAMY	JAD	JAD Stag.	
JAAFARY	ADAM	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
KARACA	SEMIH	JAD Stag.		Pas renouvelé licence
KIRAM	ADAM	JAD Stag.	JAD Stag.	
KOUTALA	NOE	JAD Stag.	JAD	
MAGALHES PORTELA	MELVYN	JAD Stag.	JAD Stag.	
MAHDID	YANIS	JAD	JAD .	
MANIGUET	EDDY	JAD Stag.	JAD Stag.	

MAZARI	IDRISS	JAD Stag.	JAD Stag.	
MONTANA	DYLAN	JAD Stag.	D4	
MUSTAFA	AHMAD	JAD Stag.	JAD Stag.	
NARDIELLO	LUCIO	JAD Stag.	JAD	
NASRI	DEENHA	JAD Stag.	JAD	
NESSIM	BIMEN	JAD Stag.	JAD Stag.	
NGUYEN DEL SIGNORE	LIEM	JAD Stag.	JAD Stag.	
OGAH ASSOMOU	LUCREZIA	JAD Stag.	JAD Stag.	
OLLIVIER	ANTHONY	JAD Stag.	JAD Stag.	
PELUYET	AXELLE	JAD Stag.	JAD Stag.	
PIOT	RYAN	JAD Stag.		Pas fait de licence
QUESSADA	ANAEL	JAD Stag.	JAD Stag.	
REVIGLIONO	FLAVIO	JAD Stag.	JAD Stag.	
RIVIER	ENZO	JAD Stag.	JAD Stag.	
ROBERT	ELIAN	JAD Stag.	JAD Stag.	
ROMAIN	THIMOTEE	JAD Stag.	JAD Stag.	
SABANOUGU	LOUKA	JAD Stag.	JAD Stag.	
TEKDOGAN	TEKAY	JAD Stag.	JAD	

TERZEG	MOHAMED IYED	JAD Stag.		Pas fait de licence
THEVENIN	AURELE	JAD Stag.	JAD Stag.	
TIDANI	JALIL	JAD Stag.	JAD	
TRICHET	SENA	JAD Stag.	JAD	
TULPIER	ANTONIN	JAD Stag.	JAD Stag.	
VANOLI	AXEL	JAD Stag.	JAD Stag.	
VERCELLY	LEO	JAD Stag.	JAD Stag.	
YAHIA	ABDELAZIZ	JAD Stag.	JAD Stag.	

AUTRES

NOM	PRENOM	NOTES	CLASSEMENTS 2023-2024	AFFECTATIONS 2024-2025	COMMENTAIRES - REMARQUES
CUSANNO	STEPHANE	16,4	NC	D3 Jeunes	
PEIREIRA	EMERIK	16,2	NC	D3 Jeunes	
GHAFIRI	ABDELHAK	16	NC	D3 Jeunes	
LEROUX	STEVE	16	NC	D3 Jeunes	
PONCET	ANAIS	15,8	NC	D4 Jeunes	
JALLAMION	OLIVIER	15,75	NC	D4 Jeunes	
VAILLANT	FRANCK	15,75	NC	D4 Jeunes	
KANDA	GUERSCHOM	15,55	NC	D4 Jeunes	
OLIMO NDUMBU	DIEU MERCI	15,25	NC	D4 Féminines / Jeunes	
ARSLANTAS	DENIZ	15	NC	D4 Féminines / Jeunes	
SAHIN	BUNYAMIN	15	NC	D4 Jeunes	
PIANA	RICCARDO	14,85	NC	D4 Jeunes	
BADIN	SAMUEL	14,5	NC ARRET	ARRET	
BENGUESMIA	NOREDINE	14,5	NC	D4 Jeunes	
CHESSE	AUDRY	14,15	NC	D4 Jeunes	
ABBOU	KARIM	14,1	NC	D4 Féminines / Jeunes	



COMMISSION DELEGATION

Mardi 18 Juin 2024 à 18H

Procès-Verbal N°660

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,
Absent : HESNI Mohamed,

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

RECRUTEMENT

La commission de délégation recherche, pour la saison 2024-2025, **des nouveaux délégués** pour étoffer son effectif.

Si vous avez un minimum de connaissance sur les lois du jeu ainsi qu'en informatique, vous pourrez suivre une formation pour devenir délégué de District.

Pour toutes informations ou candidature, merci de faire un mail auprès de la commission.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 18 juin 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°660

Président : CARRETERO Christophe
Présent : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE FUTSAL DU JEUDI 13/06/2024

Merci aux membres du DIF pour leurs présence : Mr Giroud-Garampon (président), Mr Ben El Hadj (CTDA), Mr Louis, Mrs Cazanove et Benlahrache (Technicien).

Aux clubs présents : Futsall des Géants, Pays Voironnais Futsal, Futsal Club Picasso et Base FC.

Bilan de la saison 2023/2024 :

Championnat :

Accession de Futsal Club Picasso en R2.

Tensions lors de certaines rencontres car pas d'arbitres officiels.

Transmission des feuilles de matchs compliquées si pas de relance du DIF.

Coupes :

Séniors garçons :

Vainqueur : Futsall des Géants contre le GF 38.

Séniors féminins :

Vainqueur : Futsal O. Rivois contre le Pays des Couleurs.

U15 :

Vainqueur : Futsal Club Picasso contre MOS3R.

Saison 2024/2025 :

Championnat :

Dates d'engagement en championnat :

D1 : du 01/07/24 au 03/09/24.

D2 si assez de clubs : du 01/07/24 au 24/09/24.

Début du championnat D1 : S39 (24/09 au 29/09/24).

FMI : (feuille de match informatisée)

Avec l'accord des clubs présents à cette réunion la décision a été prise de la mettre place pour la saison 2024/2025.

Arbitrage :

Présenter par le nouveau CTDA, Mr Hakim Ben El Hadj.

Mise en place de formation spécifique futsal pour les arbitres à 11 qui seront intéressés pour couvrir la saison 2024/2025.

Des dates seront définies pour des formations spécifique Futsal.

Rappel aux clubs que réglementairement tous les clubs de D1 doivent présenter un candidat à l'arbitrage.

Développement du Futsal pour les jeunes et les féminines :

Les techniciens du DIF proposeront des dates aux clubs pour discuter de l'organisation de compétition.

Coupe Départementale FUTSAL :

Séniors garçons :

Tous les clubs de D1 seront automatiquement engagés en Coupe pour cette saison 2024/2025 (application des règlements).

Prévisions pour la saison 2024/25 sous réserve de la nouvelle Commission Futsal.

Rentée du Futsal (U10 à U13) : Septembre 2024.

Noël du futsal (U6 à U9) : Décembre 2024.

Coupe Départementale Futsal U13 à U17 et Féminines Séniors.

Nous avons besoin des clubs pour réserver des créneaux dans les gymnases.

Correspondants de club :

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Agenda :

L'élection du Comité Directeur du District de L'ISERE de Football aura lieu lors de **l'Assemblée Générale du 22 juin 2024 à 9H00 à L'Isle d'Abeau Gymnase david DOUILLET**. Pointage et signatures à partir de 07h45.

Tous les clubs sont tenus d'être représentés sous peine d'amende de 260 euros

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 18 JUIN à 15 h 00

Procès-Verbal N° 660

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC

Excusés : Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION – BON à SAVOIR

Considérant que le club X demande l'application de l'article 117/b des Règlements Généraux de la F.F.F.

- Considérant que le club quitté n'a pas d'équipe engagée en compétitions U20.
- Considérant que lors de la réunion du Conseil de Ligue en date du 02 juillet 2022, il a été décidé que les joueurs U19 et U20 qui appartiennent à un club n'ayant pas d'équipe U20 engagée en compétition et qui ne souhaitent pas évoluer en senior, sachant qu'il n'est pas possible informatiquement de déclarer une inactivité U20 sur Footclubs, tout comme il n'est pas possible de dissocier la catégorie U18 de la catégorie U19 lors de la déclaration d'inactivité, de dispenser du cachet mutation les joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarée sur Footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions :
 - que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club.
 - qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boîte mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U20.

Article - 160 des R.G. de la F.F.F. - Nombre de joueurs "Mutation"

1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

COURRIERS

- **ST QUENTIN FALLAVIER** : Voir P.V. 637 et art. 21-2-2-b des R.G. du District ISERE

Football :

*"Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré ou de la personne qui a fait monter l'équipe :
"Le club qui ne dispose pas de la présence physique, malgré son inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, ou de la personne qui a fait monter l'équipe, est pénalisé d'une amende et par la perte d'1 (un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées. Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur déclaré ou la personne qui a fait monter l'équipe est absent(e) occasionnellement ou suspendu(e) dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison."*

- *Au-delà des trois absences, les sanctions sont appliquées."*

La 4^{ème} absence est du 07/04/2024

- **PIERRE CHATEL** : nécessaire fait

➤ Le club de **VOREPPE** a adressé un courriel au District ISERE Football le 11/06/2024 : "... s'est permis de faire jouer plusieurs fois une enfant de 12 ans en tournoi sans l'accord du club , je l'ai appris par hasard . Cette enfant n'a ni licence, ni certificat médical . Samedi soir l'ayant eu au téléphone je lui est dit que c'était interdit qu'en cas de problème le club était responsable , il me maintient qu'il a le droit de faire ça pour les tournois de fin d'année non officiels et non compétitions. Pouvez-vous me confirmer ou non ses propos?"

Dès lors qu'un tournoi est organisé par un club affilié à la F.F.F. , ce tournoi est officiel.

TERRAINS SUSPENDUS

N°238 : Club : SASSENAGE – 504777 – U17 – D2 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U17 – D2 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°239 : Club : SAINT MARTIN D'HERES – 550437 – U15 – D1 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D1 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°259 : Club : VOREPPE – 509473 – U15 – D3 – POULE G (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D3 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°260 : Club : Gpt VEZERONCE-HUERT-U.S. DOLOMIEU – 564194 – U20 – D1 (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°262 : Club : ST MARTIN D'HERES - n°530437 – SENIORS – D2 (saison 2023-2024)

- Le 2^{ème} match concerné, par cette décision, sera le premier match de championnat de l'équipe SENIORS – D2 (saison 2023-2024) de la saison 2024-2025.

N°263 : Club : MISTRAL F.C. – 539465 – U15 – D3 (saison 2023–2024)

Lors de sa réunion du 18/06/2024 parue au P.V. 660 du 18/06/2024, référence 24/34/14, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 1 match ferme de suspension de terrain avec date d'effet au 24/06/2024.

Considérant ce qui suit :

➤ L'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus : "Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 5 jours francs avant la date du match par écrit. **Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné.** La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

➤ En cas de non-respect de ces dispositions, la commission sportive transmet le dossier à la commission des Règlements, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

➤ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné."

Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 JUIN 2024

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club au relevé du mois de mai n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Nous vous rappelons que pour engager une équipe il faut être à jour de sa trésorerie.

A défaut de paiement le 30 juin 2024, les demandes de licences seront bloquées jusqu'au règlement total du dernier Relevé Club.

Liste des clubs concernés :

533035	VILLENEUVE AJA
554020	FUTSAL ISLE D'ABEAU
549826	FUTSAL PONT DE CLAIX ASSOCIATION
564310	FC LE TOUVET
544456	FC 2A
533686	VOIRON ASP
553088	VIE ET PARTAGE VILLAGE 2
536496	ECHIROLLES SURIEUX
560872	FOOTBALL FUTSAL ECHIROLLES
524603	UO PORTUGAL
581674	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
519877	ST HILAIRE DE LA COTE
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS
590492	ETOILE FUTSAL FONTAINE
564634	GROUPEMENT BREZINS FORMAFOOT
590249	FROGES OC
547135	POISAT AC
564596	GF PAYS DES COULEURS



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 18 JUIN 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°660

Président : Michel Vachetta

Présents: Michel Vachetta, Gérard Bouat, Dan Marchal, Annie Brault. Daniel Guillard.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

Les présentes parutions sont données à titre indicatif et ne seront entérinées qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions aient été traitées. Ce règlement s'applique à tous les championnats du District de l'Isère.

U15

D1	D2	D3	
MONTEES LIGUE	MONTE EN D1	MONTE EN D2	MONTE EN D2
GP VHD U16 R2 St MARCELLIN U15 R2 GP Vezeronce- Huert-Dolomieu 2 (GP VHD conserve sa place en D1)	RACHAIS 2 CROLLES VALLEE DE LA GRESSE CHIRENS MOIRANS VINAY ISLE D'ABEAU GP VGHD 2	GIERES 2 RACHAIS 3 SASSENAGE SEYSSINET 2 MANIVAL 2 N D MESSAGE LA SURE FARAMANS	LA COTE St ANDRE 2 CREYS-MORESTEL ISLES D'ABEAU 2 CREMIEU MOS3R 3 MONESTIER RO-CLAIX

LIGUE	D1	D2	
DESCENTE EN D1	DESCENTES EN D2	DESCENTES EN D3	
	USVO	FC2A	
	VALLEE DU GUIERS	PONT DE CLAIX	
		TULLINS	
		LA MURETTE 3	
		CHATTE	
		DEUX ROCHERS 2	
		GP CHABONS-OYEU 2	
		LCA FOOT 38	
		ESTRABLIN	
		ECHIROLLES 2	

BUOSI. Bernard : 06 74 25 85 94

U17

Montées et descentes saison 2023/2024.

D1	D2	D3	
MONTEE LIGUE	MONTE EN D1	MONTE EN D2	
MOS 3R 1	LCA FOOT 38	ST MARTIN D'HERES 2	
	SUD ISERE FC	CLAIX	
MOS 3R 2 (MOS 3R conserve sa place en D1)	TOUR ST CLAIR FC	ST MARTIN D'URIAGE	
	GP VEZERONCE HUERT DOLOMIEU	SURE	
		ENT ECBF ETANGS	
		LCA FOOT 38 2	
		UNIFOOT	
		VALLEE DE L'HIEU	
		REVENTIN	
		MURETTE 2	

LIGUE	D1	D2	
DESCENTE EN D1	DESCENTES EN D2	DESCENTES EN D3	
SEYSSINS 1	ECHIROLLES 2	SEYSSINET	
	MANIVAL 2	CROLLES	
	NIVOLAS V CS 1	ENT ST HIL TOUVET GRESIVAUDAN	
	FC 2A 1	DEUX ROCHERS	
		CHIRENS	

	SEYSSINS 2	NOTRE DAME DE MESSAGE	
		ST MAURICE EXIL	
		COTE ST ANDRE	
		DOMARIN	
		CESSIEU	
		VALLEE DU GUIERS	

Responsable **DAN MARCHAL 0624792638**

U20

Montées et descentes à l'issue de la saison 2023/2024/

Accession en ligue : Echirrolles 2

Maintiens : Vallée de la Gresse1, Tour St Clair 1, Domarin 1, Rachais 1, Gpt Vézeronce-Huert-Dolomieu 1, Eybens 2, et FC 2A.

Descentes en D2 : St Marcellin 1, GP Artas-Charantonay-OND, La Côte St André, USVO Grenoble.

Accessions de D2 : MOS 3R 3, GP Balmes Isère- Lauzes 1.

SENIORS

3 MONTEES D2 EN D1

PAYS VOIRONNAIS
SASSENAGE
ST MARTIN D'HERES

11 DESCENTES D2 EN D3

DOLOMIEU	VERSOUD
OND	VER SAU
REVENTIN	CVL 38
CHABONS	VOREPPE
GIERES 2	MOIRANS
ST QENTIN FALLAVIER	

7 MONTEES D3 EN D2

LA MURETTE 2
THODURE
LCA FOOT 38
LAUZES
CORBELIN
MOS3R 3
LA SURE

13 DESCENTES D3 EN D4

ST MARTIN D'URIAGE	OYEU
DOMENE ASJF	ST ANDRE LE GAZ 2
UO Portugal	VEZERONCE-HUERT 2
SASSENAGE 2	CHARVIEU-CHAVAGNIEU 2
ST CASSIEN 2	ISLE D'ABEAU
RO-CLAIX	REVENTIN 2
	COLLINES

9 MONTEES D4 EN D3

VILLENEUVE 2
ASIEG 2
ES MISTRAL
ST LATTIER
LIERS
ST GEOIRE EN VALDAINE
ARTAS-CHARANRONNAY 2
VILLEFONTAINE 2
TURCS VERPILLIERE

17 DESCENTES D4 EN D5

PAYS ALLEVARD	ST ANDRE LE GAZ 3
VERSOUD 2	ASP BOURGOIN
USVO GRENOBLE 2	ISLE D'ABEAU 2
SASSENAGE 3	BEAUVOIR
LCA FOOT 38 2	CHEYSSIEU
VOREPPE 2	OND 2
ASCOL FOOT 38	RUY-MONTCEAU 2
VELANNE	EYZIN-ST SORLIN
TULLINS 2	

13 MONTEES D5 EN D4

GONCELIN	BIZONNES
MAHORAIS GRENOBLE	VOUREY
DEUX ROCHERS 2	LA BATIE DIVISIN
LA MURETTE 3	ST QUENTIN FALLAVIER 2
LA SURE 2	FO SEYSSUEL
BOUCHAGE-PASSINS	VAREZE 3
CREYS-MORESTEL 2	

VETERANS

La commission souhaite proposer aux vétérans une compétition à 11 que ce soit pour les équipes vétérans Grenoble ou les équipes vétérans Nord Isère. Les clubs intéressés peuvent se signaler auprès de la commission afin que celle-ci puisse travailler à la mise en œuvre de cette compétition à 11. Les responsables de la commission se tiennent à la disposition des clubs pour toutes les précisions souhaitées.

Pour information, cette compétition à 11 se disputera le vendredi soir, comme la pratique à 8 avec si besoin en cas d'accord entre deux clubs de disputer un match un autre jour de semaine.

De plus il est précisé que la pratique à 8 est naturellement maintenue.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU MARDI 18 juin 2024

PV n° 650

Présents : Mr. M. VACHETTA, J. SABATINO, F. NARDIN, J. DA CUNHA VELOSO, D. FRANZIN, J-Marie KODJADJANIAN.

En plus du tableau des clubs en infraction au statut de l'arbitrage parus au PV 650 du 7 Mars 2024 de la commission du statut de l'arbitrage.

Après contrôle au 15 Juin 2024, la commission publie les arbitres n'ayant pas effectué leur nombre de matchs pour la saison 2023/2024 et qui mettent leur club en situation d'infraction au statut de l'arbitrage pour la saison 2024/2025.

Le club est imputé d'une amende payable au mois de juin 2024.

Club de D1 : amende 100€ par arbitre. Les autres divisions : amende 50€.

St Geoire en Valdaine : Mr Anthony GRUFFAZ : 10 Matchs arbitrés pour 18 demandés.
Mr Louka SOBANOGLU : 5 Matchs arbitrés pour 7 demandés.
Première année d'infraction : 50 € d'amende (2 mutés en moins saison 24/25).

As Cessieu : Mr William DJONDO : 9 Matchs arbitrés pour 18 demandés.
Première année d'infraction : 50 € d'amende (2 mutés en moins saison 24/25).

Entente Foot Etangs : Mr Ludovic PASCAUD : 2 Matchs arbitrés pour 18 demandés.
Première année d'infraction : 50 € d'amende (2 mutés en moins saison 24/25)

Les décisions ci-dessus, prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Clubs ayant droit à un muté supplémentaire au titre de l'article 45 des règlements du statut de l'arbitrage.

Ces clubs devront préciser avant le début du championnat dans quelle équipe évoluera ce muté.

CLUBS :

FC St Martin D'Hères

FC St Quentin Fallavier (arbitre féminine amenée à l'arbitrage par le club)

FC Seyssins.

Le Président
Michel Vachetta

Le secrétaire
F. Nardin



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 18 juin 2024

Procès-Verbal N°660

Président : Samuel BOURGEOIS

Compte-rendu de la Journée Nationale U6/U9 en Isère

La Journée Nationale U6/U9 s'est déroulée le samedi 8 Juin 2024 sur 10 sites organisateurs définis en amont par le District de l'Isère (**U7** : Artas Charantonay FC, US Dolomieu, Rives SP, FC Vallée de la Gresse, FC Crolles Bernin ; **U9** : FC Côte St André, FC Bourgoin Jallieu, FC Canton de Vinay, FC Echirolles et US Gières).

Les points positifs :

La mobilisation des clubs était en hausse, certainement dû à une date plus favorable dans le calendrier (début Juin, pas encore de kermesses d'écoles et enfants encore mobilisés dans les clubs) ; même si certains clubs n'ont pas engagé leur nombre d'équipes inscrites sur les dates de plateaux de la phase Printemps.

L'organisation des plateaux et le respect des horaires ont été appréciés par les clubs et les enfants.

Le temps de jeu effectif global a été respecté sur les différents sites et les temps d'attente permettaient aux jeunes joueurs(ses) de récupérer sans que cela soit excessif.

Le défilé pancarte permet de clôturer cette journée de manière très festive (tant chez les parents qu'avec les enfants).

De manière générale l'état d'esprit sur les différents sites a été très chaleureux et a permis aux enfants de s'exprimer librement sur les terrains.

Les dotations fournies par le District (médailles, coupe Défilé Pancarte, tee-shirts) ont été appréciées par les enfants, tout comme la lecture de la charte.

Les points à améliorer :

Certains clubs étant inscrits ne se sont pas présentés le jour même causant un problème organisationnel au club recevant.

BILAN

La Journée Nationale des U7 et U9 a rassemblé 621 équipes soit environ 4300 enfants de 5 à 8 ans sur le département de l'Isère. Les 10 clubs supports ont fait le maximum afin de garantir un temps de jeu conséquent aux enfants et la possibilité d'affronter des équipes d'un autre secteur géographique est toujours grandement appréciée.

Un grand remerciement à tous les clubs ayant joué le jeu pour le plus grand plaisir de leurs enfants et ayant respecté leurs engagements auprès des clubs organisateurs et du District ainsi qu'aux éducateurs/éducatrices de la commission technique et de la commission Football d'Animation pour leur investissement lors de cette opération.

Photos sur le site



EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr